

Cour de Cassation, Chambre criminelle, du 17 novembre 1981, 80-94.310, Publié au bulletin

Séquestration et privation de liberté en contexte sectaire

Jurisprudence judiciaire

Date	17/11/1981
Juridiction / Nature	JURI
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000007062025

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

Cassation criminelle - 1) CHAMBRE D'ACCUSATION - Arrêts - Renvoi devant le tribunal correctionnel - Pourvoi - Recevabilité - Arrêt rendu après un complément d'information ordonné sur le seul appel de la partie civile contre une ordonnance de non-lieu - Prévenu demeuré étranger à l'ordonnance de non-lieu.

Cassation criminelle - 2) CHAMBRE D'ACCUSATION - Arrêts - Renvoi devant le tribunal correctionnel - Moyen - Recevabilité - Disposition statuant sur une exception de prescription de l'action publique.

SOLUTION / CONCLUSION

Irrecevabilité

RÉFÉRENCE

JURI, 17 novembre 1981. Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/juri/id/JURITEXT000007062025> (consulté le 20 juin 2026).